

Rapport d'activité
Rapport de la gérance
2023

Edito



Chers actionnaires,

J'ai la responsabilité d'ouvrir le neuvième et sans doute dernier rapport d'activité de Cocagne Investissement.

L'aventure de Cocagne Investissement touche à sa fin comme vous le verrez dans les délibérations qui vous sont soumises au vote lors de notre assemblée générale.

Même si nous vous avons présenté ces dernières années les analyses de modèle économique qui nous conduisent à mettre un point final à l'activité de Cocagne Investissement, l'arrêt de l'activité de Cocagne Investissement est paradoxal dans notre contexte actuel où les jardins de Cocagne ont particulièrement besoin des tous les soutiens de la société civile.

Les Jardins de Cocagne prouvent depuis 4 décennies la pertinence de leurs actions auprès des publics les plus vulnérables, en réponse aux différentes crises que nous traversons, encore aujourd'hui, et pour proposer des solutions durables pour une transition écologique et sociale juste.

Nous avons consacré nos efforts en 2023 à mettre un point final à ce projet ambitieux qu'était Cocagne Investissement en accompagnant les derniers projets. Nous restons pour cela à votre écoute et vous proposer une suite possible à l'utilisation de votre capital patient au service d'une économie solidaire.

Les rapports qui suivent se veulent se veulent complets et didactiques, j'espère qu'ils répondront à vos questions.

Solidairement vôtre,

Dominique Hays,

Président de Cocagne Investissement et du Réseau Cocagne

Index

Table des matières

- Edito..... 2
- Index..... 3
 - 1. Rappel de la stratégie initiale..... 4**
 - 2- Continuité d’accompagnement 5**
 - 3 - Vie institutionnelle..... 6**
 - Composition du capital au 31 décembre 2023 6
 - Gouvernance..... 6
 - 4 - Conclusion et perspectives7**
- Rapports de la gérance 8
 - Rapport financier 2023 9
 - Présentation des états financiers 9

1. Rappel de la stratégie initiale

A l'origine, Cocagne Investissement s'était fixé pour objectif de permettre aux adhérents Cocagne d'accéder à des financements sur-mesure pour financer leur changement d'échelle et leurs projets d'envergure, grâce à l'investissement de citoyens solidaires.

Cocagne Investissement a été créé pour prolonger et intensifier le soutien que le Réseau Cocagne apporte à ses adhérents. Cet outil d'accompagnement et d'investissement est dédié au cofinancement, sur le court terme ou sur le long terme, des projets des structures du Réseau Cocagne, à tous les stades de leur développement.

Depuis sa création, en 2014, cet outil a évolué face aux modifications de l'environnement économique et financier des Jardins de Cocagne.

Les Jardins de Cocagne sont de plus en plus reconnus pour leur rôle pivot dans la transition écologique et solidaire des territoires. Leur position de catalyseur apporte à leur territoire une plus-value sociale et environnementale significative sans qu'ils ne captent la plus-value financière qu'ils génèrent. Position qui s'est confirmée encore en 2020 dans le contexte de crise sanitaire et en 2021 et 2022 avec l'inscription des projets des Jardins de Cocagne dans les programmes France Relance.

Pour autant, les analyses ont montré que la réponse de Cocagne Investissement n'était pas la plus pertinente pour ces projets tant dans ses modalités que dans la mise en œuvre avec un positionnement de la tête de Réseau Cocagne en financeur et accompagnateur de ces projets.

Comme nous vous l'avons expliqué les années précédentes, Cocagne Investissement n'a pas réussi à trouver son modèle économique entendu du point de vue des équilibres financiers d'une fonction quasi-bancaire. Cela ne veut pas dire qu'il n'a pas eu des « effets utiles » dans la réflexion et l'accompagnement financier des adhérents.

2- Continuité d'accompagnement

En 2023, Cocagne investissement a tenu le suivi de 3 projets pour les accompagner vers un remboursement des encours sans impact sur leur activité.

Encours projets au 31/12/2023

Structure financée	Localisation	Montant encours
Les Jardins du Girou	Gragnague (31)	35 000,0 €
Jardins de Lucie	Communay (69)	21 126,0 €
Reseau Cocagne	Vauhallan (91)	50 000,0 €
		106 126,0 €

Les Jardins du Girou font partie du Groupement Solidaire Cocagne Haute-Garonne. Ce groupement rassemble cinq Jardins de Cocagne, un organisme de formation et une association. Toutes les entités partagent le même projet associatif et mutualisent les fonctions support via le groupement d'employeurs GESTES.

L'échéance de remboursement du projet était fixé au 31/12/2023, mais une remise en cause des financements européens du jardin en toute fin d'année à bloquer le plan de re financement de la structure.

L'échéance a été décalé de quelque mois et le remboursement a Cocagne a été effectif au premier semestre 2024. Ce Jardin et l'ensemble du groupement Cocagne Haute Garonne est actuellement dans la mobilisation active pour trouver des solutions de financement et poursuivre ses activités.

Créé en 2001, les **Jardins de Lucie** connaissent depuis leur ouverture une croissance et un développement constant. Elle mène deux activités principales, le maraîchage bio distribué en circuit-court et la transformation de produits bio (La fabrique, lancée en 2015). L'association emploie 10 salariés permanent et 51 en insertion et compte 520 familles adhérentes. L'année 2022, a été marquée par un changement de direction pour ce Jardin et une année commerciale difficile dans le contexte de contraction du marché du bio. Le réseau Cocagne renforce sont accompagnement pour ce jardin historique et l'aider à stabiliser son développement au-delà de l'apport de Cocagne Investissement.

Un dernier investissement a été mis place en 2019 pour le **Réseau Cocagne** permettant ainsi de soutenir les actions de la tête de Réseau auprès de ses adhérents. Le Réseau Cocagne a confirmé en 2023 son rôle n de réseau transverse en portant notamment auprès du Ministère des Solidarités , un dossier collectif pour l'ensemble des jardins en réponse à l'appel à Projet Mieux Manger Pour Tous » dans la continuité du programme « Paniers solidaires » qui propose une alimentation de qualité accessible à tous. Les résultats financiers de 2023 sont très satisfaisants et les objectifs de consolidation financières ont été atteints.

Le réseau Cocagne a concrètement « repris » le financement des 2 jardins avec des échéanciers adaptés à leurs situation et permettre un remboursement à Cocagne Investissement au cours du 1^{er} semestre 2024.

3 - Vie institutionnelle

Composition du capital au 31 décembre 2023

Le capital de Cocagne Investissement s'élève à 1084k€.

Il compte 220 actionnaires dont 3 personnes morales. Un seul investisseur institutionnel est au capital : La Nef, détient 46% du capital. C'est le plus gros actionnaire.

Gouvernance

Cocagne Investissement est constitué sous la forme d'une société en commandite par actions (SCA). Sous ce statut, les associés commanditaires qui souscrivent le capital, délèguent la responsabilité des orientations stratégiques à l'associé commandité. La SAS coopérative Cocagne Commanditée détient ce rôle d'associé commandité.

La société financière La Nef et l'association Réseau Cocagne sont actionnaires de la SAS coopérative Cocagne Commanditée, associée commanditée de la SCA Cocagne Investissement. Ils siègent ensemble en comité de direction. Le gérant de la SCA est nommé par la commanditée et administre la société. Depuis l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016, c'est l'associée commanditée qui exerce aussi la gérance.

La société en commandite par actions Cocagne Investissement est observée par un conseil de surveillance composé de commanditaires (souscripteurs de parts).

En 2023,

- le comité de direction de Cocagne Investissement s'est réuni 3 fois,
- le conseil de surveillance s'est réuni 2 fois et a poursuivi ses échanges à distance,

Avec cette gouvernance, le Réseau Cocagne et La Nef demeurent garants du projet politique et de la vocation sociale de Cocagne Investissement. Si elle limite le pouvoir direct des actionnaires, elle leur offre des protections et des moyens de contrôle de l'action du fonds.

4 - Conclusion et perspectives

Cocagne Investissement a été l'expression financière d'un projet plus large du Réseau Cocagne, celui de contribuer à créer - en acte - une économie sociale et solidaire tenant ses promesses en valeurs et en finalités.

Si Cocagne Investissement n'a pas su toujours être la réponse adaptée, le réseau Cocagne poursuit son travail de mise en avant et d'accompagnement de ses adhérents pour que des solutions financières durables et patientes puissent être trouvées.

Nos modèles d'intérêt général restent encore soumis à la lecture d'une économie financiarisée où la mesure d'impact chiffrée s'additionne aux critères de rentabilité alors que nos projets font la preuve de leurs effets utiles. Nos adhérents doivent aussi trouver un juste équilibre entre une action légitimement subventionnée et une capacité d'investissement propre lié à l'activité économique.

Le Réseau Cocagne et les Jardins de Cocagne poursuivent leur activité avec la même ambition mais aussi de nouveau défi et contrainte dans un contexte politique qui nous bouscule.

La communauté Cocagne a toujours besoin de votre engagement que vous avez su témoigner au travers de vos capitaux patients et bien d'autres manières pour un certain nombre d'entre vous.

Nous vous proposons la dissolution de la société et nous restons à votre disposition pour poursuivre ces engagements au service de la transition écologique et sociale.

Rapports de la gérance

Rapport de la gérance à l'Assemblée générale des actionnaires commanditaires

COCAGNE INVESTISSEMENT

Société en Commandite par Actions

à capital variable

Siège social à VAUHALLAN (91 430)

4, rue des Arpentis

803.438.647 RCS EVRY

Chère Associée, Chères Actionnaires, Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera dans ses rapports toute information quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toute précision ou tout renseignement complémentaire qui pourrait vous paraître opportun.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Rapport financier 2023

Présentation des états financiers

Règles et méthodes comptables, intégration fiscale

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les hypothèses de base retenues sont les suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement de méthode ou de réglementation n'est intervenu sur l'exercice 2023.

La Société ne fait pas partie d'un groupe fiscalement intégré.

Présentation du bilan et des comptes

(Article L. 232-1 du Code de commerce)

L'exercice considéré a débuté le 1er janvier 2023 et s'est terminé le 31 décembre 2023.

Le montant total net du bilan au 31 décembre 2023 s'élève à 772 664€ (contre 787 432€ au 31 décembre 2022)

L'exercice clos le 31 décembre 2023 fait apparaître un résultat comptable négatif d'un montant de -10153 (-17930 € pour l'exercice 2022).

Le Bilan et le capital social

En euros	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF		
Immobilisation incorporelles		250
Immobilisation financières	106 216	166 202
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	106 216	166 452
Créances clients et autres	1 568	2 593
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	664 880	618 387
TOTAL ACTIF CIRCULANT	666 448	620 980
TOTAL GENERAL	772 664	787 432
PASSIF		
Capital	1 084 284	1 087 003
Report à nouveau	- 316 717	- 298 787
Résultat (perte)	- 10 153	- 17 930
TOTAL CAPITAUX PROPRES	757 415	770 286
Dettes fournisseurs et autres	15 249	16 241
Dettes fiscales et sociales		905
TOTAL DETTES	15 249	17 146
TOTAL GENERAL	772 664	787 432

A l'actif, la baisse de l'actif immobilisé net correspond au remboursement des encours par les projets accompagnés. Il reste à l'actif de la société au 31/12/2023 des encours qui seront soldés au S1 2024.

La situation de trésorerie de Cocagne Investissement est en hausse en résultats des remboursements d'emprunts reçus.

Au passif, le montant du capital social est de 1084 284€ au 31 décembre 2023 (1 087 003€ au 31 décembre 2022) variation qui s'explique par la sortie de capital de quelques actionnaires. Le report à nouveau (correspondant aux pertes cumulées antérieures) s'établit à -316 717€. Les dettes auprès des fournisseurs restent stables.

Compte de résultat

En euros	2023	2022
Produits		
Chiffre d'affaires		
Production immobilisée		
TOTAL Produits d'exploitation		
TOTAL produits	-	-
Charges		
Achats		
Autres services extérieurs	- 13 722	- 15 354
Impôts, taxes et vers. assimilés	- 2 543	- 2 437
Charges de personnel		
Autres		
Dotations aux amortis. & provisions		
Total charges	- 16 265	- 17 792
Résultat d'exploitation	- 16 265	- 17 792
Produits financiers	6 262	22 213
Charges financières		- 20 000
Charges exceptionnelles	- 250	- 2 869
Produits exceptionnel	100	518
Résultat net	- 10 153	- 17 930

Les produits de l'exercice

Les revenus sont constitués principalement par les produits financiers issus des investissements (6262€ en 2023 contre 7428€ en 2022). La baisse des revenus correspond à la diminution de l'encours investi lié au remboursement par les projets accompagnés.

Les charges de l'exercice

En contrepartie de ces produits, Cocagne Investissement fait face à des charges d'exploitation qui concernent les éléments suivants.

Les frais de personnel : les frais de personnel sont nuls en 2023. La gérance est assurée par Cocagne commanditée et le suivi des projets par le Réseau Cocagne

Les autres frais généraux couvrent le fonctionnement général de la société (frais postaux, téléphone et serveurs informatiques, honoraires du CAC), ainsi que des honoraires liés à la gérance, la tenue de l'assemblée générale et les services bancaires.

Les dotations aux amortissements : l'actif est totalement amorti.

Filiales et participations

(Articles L. 233-6 et L. 247-1 du Code de commerce)

Cocagne Investissement peut financer les projets qui sont sous forme de sociétés commerciales en souscrivant à des parts de leur capital et ainsi renforcer les fonds propres du projet. C'est du financement patient. Au 31 décembre 2023, la Société ne possède aucune participation dans aucune société commerciale.

Cocagne Investissement peut également mobiliser des titres de créances. Aussi bien pour les projets en société commerciale qu'en statut associatif, elle peut financer les projets avec des prêts participatifs. Pour les sociétés commerciales, la Société peut apporter des comptes courants d'associés, effectuer des placements en obligations, convertibles ou pas.

Des titres associatifs pourront être souscrits par Cocagne Investissement pour le financement des projets à statut associatif.

Événements principaux survenus au titre de l'exercice 2023

(Article L. 232-1 du Code de commerce)

néant

Evolution prévisible et perspective d'avenir

(Article L. 232-1 du Code de commerce)

- Compte tenu de la situation financière et du projet de la société, l'année 2023 a été consacrée à la recherche de solution pour les projets encore financés.
- Il est proposé aux actionnaires de se prononcer sur la dissolution de la société.

Frais de Recherche et de Développement

Compte tenu de l'activité de notre société, aucun frais de recherche et de développement n'a été engagé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Aliénations d'actions

(Article R. 233-29 alinéa 2 du Code de Commerce)

Aucune opération visée au-dit article n'a été réalisée au titre de l'exercice écoulé.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte d'un montant de – 10153€ que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « Report à nouveau » lequel se trouverait porté à la somme de -326 869 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme au titre

d'amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles visés à l'article 39-4 du même Code.

Délais de paiement des fournisseurs

(Article L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)

Par application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, il est présenté ci-après la décomposition à la clôture de l'exercice 2022 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, exprimé en euros :

Solde	Règlement à 30 jours ou moins	Règlement à 45 jours	Règlement à 90 jours	Total
Fournisseurs				

Rémunération du gérant

Conformément à l'article 25 des statuts de la Société, et en raison de la nature de ses fonctions et des responsabilités attachées à sa gestion, le gérant a droit à une rémunération fixée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires avec l'accord des associés commandités.

Aussi, le montant pour l'exercice 2023 sur 12 mois a été de 5000 €. Le montant de cette rémunération a été porté aux charges d'exploitation (autres achats et charges externes).

-oOo-

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Gérance pour l'exercice écoulé.



Le Gérant SAS Cocagne Commanditée,
Présidé par le Réseau Cocagne
Présidé par Dominique Hays